

MIAGE

Sciences du numérique & Management

CHARTRE NATIONALE DE LA FORMATION MIAGE

CHARTRE NATIONALE DE LA FORMATION MIAGE

Présentation de la formation

La MIAGE (Méthodes Informatiques Appliquées à la Gestion des Entreprises) est une formation professionnalisante et pluridisciplinaire en sciences du numérique et du management de haut niveau dispensée depuis 1970 visant principalement les métiers de l'ingénierie et du management des systèmes d'information. Elle débute dès la licence et délivre un diplôme de master (bac+5). La cohérence de la formation est garantie par le réseau des MIAGE constitué des équipes de formation, de la CDM (Conférence des Directeurs de MIAGE, en charge du pilotage du réseau) et de la CPN (Commission Pédagogique Nationale qui constitue le conseil de perfectionnement du réseau), réseau qui est enrichi de manière permanente de relations fortes avec le monde professionnel et les associations d' alumni. Le réseau permet la mobilité des étudiants entre les formations MIAGE.

L'utilisation de cette charte s'inscrit dans le cadre d'une démarche d'évaluation et d'amélioration continue de la qualité de la formation. La CDM et la CPN garantissent le processus de labellisation basé sur un ensemble de critères définis dans la charte à l'occasion de l'accréditation de chacune des formations.

La charte de la formation

1- La formation dispense à ses diplômés les enseignements fondamentaux et leur permet d'acquérir les compétences et le savoir-faire nécessaires pour une insertion professionnelle et/ou une poursuite en doctorat.

2- La formation est pluridisciplinaire en sciences du numérique et du management. Elle s'appuie ainsi sur les blocs de connaissances et de compétences de la fiche RNCP du master MIAGE (<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/31471/>).

Une formation MIAGE inclut au titre de cette pluridisciplinarité des enseignements en ingénierie et management des systèmes d'information (20%), en sciences et technologies informatiques (25%), en management des organisations (20%), outils mathématiques (10%), en enseignements transverses (10%) et en professionnalisation (15%).

3- Les objectifs de la formation sont définis dans le référentiel de compétences MIAGE.

4- La formation est organisée sur 6 semestres et débouche sur un master MIAGE. Les diplômés devront *a minima* valider les 4 derniers semestres. Il est recommandé un volume horaire d'enseignement en présentiel de 1500 heures sur les 6 semestres afin de garantir la pluridisciplinarité de la formation.

5- La formation propose une professionnalisation à travers des missions en entreprise soit sous forme de stages obligatoires, d'une durée totale minimale de 9 mois, soit sous forme d'alternance.

6- La formation s'insère dans une structure universitaire lui procurant les ressources nécessaires tout en lui garantissant une autonomie pédagogique. Au sein de cette structure la formation doit être identifiée par une mention de master MIAGE.

7- La formation repose sur des modalités pédagogiques diversifiées et innovantes pour faciliter l'intégration d'enseignements pluridisciplinaires.

8- La formation repose sur une équipe pédagogique pluridisciplinaire qui intègre des représentants du monde socio-économique. Leurs interventions représentent au minimum 20% du volume total des enseignements.

9- La formation a des relations fortes avec les entreprises, dont certaines font l'objet d'un partenariat au niveau national et/ou local.

10- Le pilotage de la formation au niveau national est organisé par la Conférence des Directeurs de MIAGE (CDM). La CDM recueille et partage l'ensemble des informations sur les maquettes d'enseignement, sur les expériences pédagogiques, les recrutements, la réussite et l'insertion professionnelle des étudiants pour assurer un pilotage qui garantit la cohérence de la formation au niveau national. Chaque formation MIAGE, membre du réseau des MIAGE de France, a un représentant pour chaque université, membre de la CDM et participant régulièrement à l'animation du réseau.

11- La Commission Pédagogique Nationale des MIAGE (CPN) est garante de la cohérence des objectifs pédagogiques des différentes formations MIAGE. Celle-ci se compose de membres professionnels représentatifs des secteurs d'activités professionnels visés par la formation et de représentants de la CDM. La CPN a la responsabilité de piloter le conseil de perfectionnement national des MIAGE et a mandat pour auditer les différentes formations MIAGE membres du réseau ou candidates à l'adhésion au réseau des MIAGE de France. Cet audit permet la délivrance ou la conservation du label « Réseau des MIAGE de France ».

12- Le réseau national des MIAGE a vocation à encourager le développement de la formation MIAGE par ses différentes voies de formation : initiale, tout au long de la vie, reprise d'études et validations (VAE – Validation des Acquis de l'Expérience, VAP –Validation des Acquis Professionnels), en alternance (apprentissage et contrats de professionnalisation), en ligne pour la formation continue (eMIAGE), et à l'international.

13- La liste des formations MIAGE labellisées est donnée en annexe.

Annexe : Liste des 21 formations MIAGE labellisées.

- Aix-Marseille
- Amiens
- Antilles
- Bordeaux
- Grenoble
- Lille
- Lyon
- Mulhouse
- Nancy
- Nantes
- Nice
- Nouvelle-Calédonie
- Orléans
- Paris-Dauphine
- Paris Cité
- Paris Nanterre
- Paris Saclay / Evry
- Paris Saclay / Orsay
- Paris Sorbonne
- Rennes
- Toulouse